

ATTAQUES TOUS AZIMUTS : DÉCRYPTAGE D'UN PROJET COHÉRENT

Orientation - Psy-ÉN Libération sous contrainte

« On doit pouvoir choisir son métier et non le subir. » Muriel Pénicaud, ministre du Travail

Dans l'intitulé du projet de loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel », il faut entendre tout le contraire de ce qui est annoncé. Il introduit dans son article 10 des modifications du code de l'éducation qui auront pour conséquence le démantèlement du service public d'information et la fin de la diffusion d'une information nationale et exhaustive.

Il prévoit le transfert aux Régions des DRONISEP (délégations régionales de l'ONISEP). Les Régions obtiendront la compétence d'information des publics scolaires et étudiants et entrèrent par le biais d'associations diverses dans les EPLE. Elles seraient, selon le ministère, les mieux placées pour informer les élèves sur les métiers « en tension », réduisant ainsi les projets des adolescents qui entrèrent dans la vie professionnelle dans 5 à 10 ans à des choix uniquement adaptés aux besoins de l'économie du moment. L'adaptabilité est le maître-mot. À une information nationale, neutre et exhaustive se substituerait une information-relais des branches professionnelles locales.

Désorientation

En même temps, le ministère annonce la suppression des CIO et la nomination des Psy-ÉN dans les établissements scolaires, actant la disparition d'un service public de proximité et laissant ainsi la place aux diverses officines privées. Les jeunes et les familles les plus modestes en supporteront directement les conséquences.

Nous avons repoussé ce schéma de décentralisation des services d'orientation de l'Éducation nationale en 2003 et en 2013... il doit en être de même en 2018 !

Salaires Le nerf de la guerre

« La reconnaissance, c'est aussi une plus juste rémunération. Nous augmenterons votre pouvoir d'achat, comme celui des salariés des entreprises. »

Lettre ouverte d'E. Macron aux enseignants – 19 avril 2017

Hausse de la retenue pour la pension civile, absence de revalorisation de la valeur du point d'indice, premières retenues pour jour de carence pour les collègues concernés : la paye de janvier 2018 a été marquée par une dégradation du pouvoir d'achat.

De plus, en rupture avec les engagements de l'État-employeur, le report d'un an des mesures de revalorisation issues du protocole PPCR est un très mauvais signal envoyé aux personnels.

Le compte n'y est pas

L'augmentation de la CSG au 1^{er} janvier 2018 de 1,7 point (soit +22,7 %) est compensée par une indemnité. Le calcul, complexe, de celle-ci aboutira à une compensation qui ne peut être que partielle. En effet, cette indemnité forfaitaire annuelle, calculée sur la base de la rémunération 2017, n'est pas ajustée mois par mois pour tenir compte des éventuelles variations de paye, par exemple lors d'un avancement d'échelon.

Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, avait refusé toute négociation salariale au titre de l'année 2018 mais l'action initiée par la FSU a abouti à l'annonce d'un rendez-vous salarial en juin prochain. Cette annonce n'augure rien des mesures que le gouvernement mettra sur la table, la politique menée depuis près d'un an n'étant qu'accumulation de mesures d'austérité, dégradant la situation de l'ensemble des fonctionnaires. ■

EFFECTIFS

«[silence assourdissant]..... » J.-M. Blanquer, au sujet des effectifs des classes dans le second degré

Oui, vous avez bien lu. Pour le ministre, la question des effectifs dans les classes du second degré n'est pas un sujet, alors que c'est la première préoccupation des professeurs. Et pour cause. Les classes sont chaque année plus chargées. En 2016, 53 % des classes de collèges comptaient entre 25 et 29 élèves, et 10,2 % entre 30 et 34 élèves : deux tiers des collégiens passent donc la quasi-totalité de leur temps d'étude dans des groupes très nombreux, y compris en cours de langues, en TP... En lycée, 53 % des classes comptaient entre 30 et 34 élèves et une classe sur quatre entre 35 et 40. La réforme prévue conduira notamment à faire disparaître une partie importante des heures à effectifs réduits du fait du regroupement des élèves par spécialités et de la marge horaire réduite et incluant l'accompagnement personnalisé et les options. En collège comme en lycée, le nombre d'élèves et de classes à suivre par les CPE et les Psy-ÉN est de plus en plus important. Les rentrées 2018 et 2019 vont voir arriver 20 000 puis 31 500 élèves supplémentaires dans le second degré public ; 2 600 emplois de professeurs stagiaires sont supprimés au budget 2018. Mais chut !

TEMPS DE TRAVAIL

« Annualiser les obligations de service des enseignants du second degré » (Rapport de la Cour des comptes *Gérer les enseignants autrement* - octobre 2017)

Les stéréotypes autour de personnels sous-employés voire fainéants sont légion. Or, le temps de cours et de présence dans nos établissements ou CIO est loin de représenter la charge réelle de travail que nous assumons. Entre préparations de cours, correction des copies, réunions, suivi des élèves, rencontres avec les parents, ce n'est pas moins de 42 h 53 de travail moyen qu'effectue un professeur certifié, selon une étude de la DEPP. Les tâches attribuées aux professeurs, aux CPE et aux Psy-ÉN ne cessent de se multiplier alors que le salaire horaire réel, lui, demeure gelé. Le SNES-FSU a obtenu que les obligations de service restent définies en heures hebdomadaires devant élèves. Il entend aller plus loin : la réunionite doit cesser, les temps de concertation être intégrés au temps de service et la charge de travail diminuée à l'opposé d'une annualisation qui autorise toutes les flexibilités et donc un surcroît de travail. Enfin, nous continuons de revendiquer la formation d'équipes pluriprofessionnelles en nombre suffisant (un CPE par tranche de 250 élèves, deux professeurs documentalistes par établissement et un Psy-ÉN pour 800 élèves).

RETRAITES

« Le principe d'un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé, est plus juste. » Emmanuel Macron - Campagne présidentielle 2017

Il s'agit en fait d'un slogan sans aucun lien avec ce que représente en France l'histoire des retraites, produit de luttes sociales. Dans un tel système de retraites par points, si on peut connaître le nombre de points acquis par cotisation, on ne peut en déduire le montant de sa retraite car la valeur du point n'est connu qu'au moment du départ en retraite. De plus, en prenant en compte l'ensemble de la carrière et non les vingt-cinq meilleures années ou les six derniers mois, les assurés ayant des carrières incomplètes ou ayant connu des périodes à faibles rémunérations seront pénalisés.

Enfin, un tel slogan réduit le système à une stricte proportionnalité entre les pensions perçues au cours de la retraite et les cotisations versées au cours de la carrière. Pour nous, fonctionnaires, ayant connu des débuts de carrière à salaires faibles, c'est la certitude d'un affaiblissement des pensions.

Pour tous, ce système contraint les salariés à cotiser à des fonds de pension.

LYCÉE

« Les enseignants vont pouvoir mieux préparer les élèves à l'enseignement supérieur... » Emmanuel Macron - Campagne présidentielle 2017

Comment penser qu'on peut faire mieux avec moins d'heures, moins de personnels, moins d'enseignements ? C'est ce que le ministère tente pourtant de faire croire. L'accompagnement personnalisé, dispositif inopérant, s'il en est, a été mis en place lors de la précédente réforme du lycée en 2010, en rabotant les horaires disciplinaires. Cette fois, il est effacé des emplois du temps des élèves comme des professeurs mais les heures ne sont pas rendues aux disciplines ! Des enseignements disparaissent au profit d'une offre optionnelle réduite que les lycées devront financer eux-mêmes en prélevant les heures sur l'enveloppe d'autonomie. Entre les dédoublements et les options, il faudra choisir. Les spécialités du cycle terminal, parfois pluridisciplinaires, ne permettent pas de retrouver la cohérence des séries et précarisent les services des enseignants désormais tributaires du choix des élèves. Il n'y a aucune visibilité sur les nouveaux programmes qui doivent être mis en œuvre dès 2019 en Seconde et Première. Le lycée qu'on nous promet sera donc celui de la baisse des moyens (5 à 12 % de dotation en moins), des suppressions de postes par milliers et de la dégradation des conditions de travail.

COLLÈGE

« Nous allons rétablir les classes bilangues et valoriser le latin et le grec » (Jean-Michel Blanquer - *Le Monde* du 20/05/2017)

Le ministre a largement communiqué sur le rétablissement des bilangues, langues et cultures de l'antiquité, européennes, régionales et la chorale, mais sans les financer. Sur le terrain, les belles paroles demeurent donc sans effet : la marge d'autonomie « à tout faire » stagne ou diminue, la concurrence entre options, groupes à effectifs réduits ou co-interventions s'accroît. L'obtention du DNB dépend toujours d'un bilan de fin de cycle artificiellement fondé sur des compétences transversales. Dans de nombreux établissements, des pressions managériales cherchent à imposer une évaluation « non chiffrée », chronophage par la multiplication des items. Le SNES-FSU demande la simplification et la refonte du livret scolaire. Le SNES-FSU se félicite d'avoir obtenu des assouplissements sur les EPI, dispositif inadapté, mais il demande des financements suffisants pour gérer l'hétérogénéité des élèves, avec des effectifs abaissés, pour permettre aux professeurs d'assurer un enseignement de qualité sans augmenter leur charge de travail.

AUTONOMIE

« Je veux créer plus d'autonomie des acteurs, plus de liberté, plus de pouvoir d'initiative » (J.-M. Blanquer - *Le Monde* du 13/12/2017) et « Bâtir l'école de la confiance » (Dossier de presse - rentrée 2017)

Le ministre reprenait ainsi, dès son arrivée, une antienne vieille de 30 ans, version « startup nation » si chère au Président. Moins d'un an après, la traduction concrète de ces annonces a bien peu à voir avec le respect de l'expertise professionnelle des acteurs du système éducatif. Le choix laissé aux collèges entre enseignements de langues anciennes ou régionales et heures en groupe à effectif réduit étiquette les établissements : aux uns une soi-disant « excellence », aux autres le traitement de la difficulté scolaire. La réforme du lycée, abandonnant aux arbitrages locaux (souvent ceux des « managers ») la détermination des enseignements et des horaires, s'inscrit dans une vision très libérale selon laquelle la concurrence entre établissements et personnels est supposée améliorer une « performance » immédiatement mesurable. Quant à la confiance dans les personnels, on la cherche encore. Le ministre ne cesse de « fulminer des bulles » personnelles sur le cœur de nos métiers : la conception et la mise en œuvre de méthodes sur lesquelles les professionnels n'ont pas d'ordre ministériel à recevoir. Cette politique ne répond en rien aux attentes de la profession ni à celles des usagers.

BAC

« Je suis favorable à un BAC musclé, [c'est-à-dire] éviter qu'il soit trop épais », J.-M. Blanquer, BFM-TV le 22 mai 2017

Trop lourd, trop cher, inutile, le baccalauréat est accusé de tous les maux par ceux qui appellent à sa simplification. Mais que penser du bac 2021 ? Son organisation doit commencer dès la rentrée 2019 en Première avec la mise en place d'épreuves communes qui vont inévitablement brider les progressions pédagogiques et transformer le cycle terminal en course folle à l'évaluation. Avec les quatre épreuves terminales et le « grand oral », on peut atteindre allègrement la trentaine d'épreuves au lieu de la dizaine actuellement, la plupart sous la forme de contrôle local ou continu.

Cela aura pour conséquence une surcharge de travail pour les enseignants, la désorganisation des établissements, l'absence d'indemnités d'examen... Le bac devient finalement un examen de fin d'études secondaires dont la valeur dépendra de la réputation du lycée où il est passé. Avec Parcoursup, le « parcours » individuel de l'élève comme le choix de spécialités et les engagements extra-scolaires conditionneront largement la poursuite d'études au regard des attendus des formations envisagées.



Fonction publique Un statut moderne

« Le statut de la Fonction publique doit être assoupli », Olivier Dussopt, secrétaire d'État à la Fonction publique.

Le gouvernement présente le statut comme une source de rigidités et ses défenseurs comme des idéologues arc-boutés sur la défense de prétendus « privilèges ».

C'est oublier que le statut est avant tout une garantie de qualité et d'accessibilité au service public pour les usagers et une protection contre les pressions de tous ordres permettant aux personnels de remplir correctement leur mission.

Le gouvernement parle de le « refonder » mais les 120 000 suppressions de postes annoncées et la réalité des projets qu'il a d'ores et déjà présentés ne laissent aucun doute sur son intention véritable. Qui peut croire que recourir à davantage de personnel précaire sera de nature à améliorer le service public ? Quelle « modernisation » est attendue si le gouvernement supprime le CHSCT, seul espace de prise en compte des questions d'organisation du travail ? Et en diminuant le rôle des commissions paritaires, ne cherche-t-on pas à renforcer le poids des hiérarchies intermédiaires dans la gestion des carrières et des mutations des agents, au risque de voir se développer opacité et phénomènes de favoritisme ?

Garant du service public

À l'inverse des conceptions managériales qui considèrent les fonctionnaires comme des exécutants dociles, le statut, en articulant principe hiérarchique, responsabilité individuelle et responsabilité collective permet un travail efficace et une continuité adaptabilité aux besoins et aux finalités de l'action publique. En perpétuelle évolution depuis 1983, il doit être défendu. ■

Vie scolaire Sur tous les fronts

Des vies scolaires suffisamment dotées en CPE pour la rentrée 2018 ?

Pour les CPE, la prochaine rentrée a un air de déjà-vu : aucune création de postes, un concours externe amputé de 50 postes. Plus que jamais, la question de l'adéquation entre les moyens et les effectifs d'élèves à suivre reste posée. La circulaire de missions de 2015, qui aura trois ans en août prochain, a marqué une nouvelle étape dans la consolidation du métier. Mais elle se heurte, comme à chaque étape de consolidation, à bien des résistances institutionnelles. Chefs d'établissement et IPR, souvent avec le blanc-seing des recteurs, persistent dans une lecture à contresens qui entend replacer les CPE, au cœur de l'équipe de direction, dans une position d'assujettissement, et rendent « spécifiques » un grand nombre de postes, entravant ainsi la mobilité des personnels.

Action !

Lors du congrès de Rennes, le SNES-FSU s'est mandaté afin de combattre ces orientations et réaffirmer, par une lecture offensive de la circulaire, le respect du métier de CPE. Le SNES-FSU a interpellé le directeur de la DGRH ainsi que le doyen de l'Inspection Générale-Établissements Vie Scolaire et demandé audience avant la fin de l'année scolaire.

Les indemnités REP et REP+ ont été remises à plat pour les personnels de l'Éducation nationale, pas pour les AED-AESH. Les syndicats de la FSU ont lancé une campagne d'interpellation du ministère pour le versement de primes pour l'exercice en éducation prioritaire aux personnels AED et AESH. Ils portent ce dossier depuis longtemps. L'investissement des AED-AESH au service des élèves doit être reconnu et valorisé financièrement. ■

EN GRÈVE LE 22 MAI POUR MARQUER UN COUP D'ARRÊT AUX DÉGRADATIONS